

MAIRIE DE FLEY

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2011

Réuni sous la présidence du Maire, Monsieur François GARY.

Etaient présents : MM. François GARY, Jean-Noël GORGE, Christian GERMAIN, Philippe de la BUSSIERE, Mme Michèle LUQUET, M. Jean-Pierre GILBERT, Mme Anne-Lise MOULIN et M. Patrick LONJARET.

Etaient excusés : Valérie ROSSIGNOL et André DAVID.

Etait absent : M. Laurent PIERRE.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LUQUET.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter en clair un point à l'ordre du jour, à savoir :

- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Convention avec le Conseil Général de Saône et Loire concernant l'occupation du domaine public routier départemental et l'entretien des aménagements.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents.

Lecture et approbation du P.V. de la séance du 6 octobre 2011.



1°) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Convention avec le Conseil Général de Saône et Loire concernant l'occupation du domaine public routier départemental et l'entretien des aménagements.

Il s'agit de renforcer le partenariat entre les communes et le Conseil Général concernant l'aménagement des routes départementales en traversée d'agglomération, par l'établissement d'une convention entre les deux parties qui précise la répartition des charges d'entretien et des responsabilités entre collectivités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire à signer cette convention

2°) AVANCEMENT DU CHANTIER ET RECEPTION DES TRAVAUX

Le Conseil municipal décide de faire réparer en urgence le mur de clôture de la cour de mairie, ces travaux sont hors marché de l'opération « cœur de village plus » et d'un montant inférieur à 4000 euro. Ils seront confiés à l'entreprise Barba disponible pour une réalisation immédiate et pour un montant de 1800 euro TTC.

La réception des travaux a été repoussée au 15 décembre. On pourrait alors prévoir le réaménagement de la mairie à partir du 20 décembre.

Il faudra un portillon pour l'entrée du jardin, la confection en est confiée à l'employée municipale.

Mobilier : il est décidé d'installer une banque de réception pour le public dans la nouvelle mairie (1000 euro) et de réinstaller le bureau actuel de la secrétaire.

Bilan financier : un exposé détaillé des règlements des lots (9) faits à ce jour montre une somme totale de 165 435,57 euro TTC payée et un solde à venir de 90 779,96 euro TTC. Côté subvention 21 228 euro du PIIC (Conseil Général de Saône et Loire) ont été perçus.

3°) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Notre priorité sera avant tout de solder le budget du chantier de la mairie, donc nous aurons des ambitions limitées.

- En matière d'investissement, il faut prévoir : les WC extérieurs (8000 Euros), la signalétique des entrées de Rimont (1000 Euros), mobilier et matériel d'affichage pour la mairie (3000 Euros).

La réfection de la voirie du bourg est toujours suspendue à la réalisation des travaux du Syndicat des eaux.

Quant au chantier d'insertion concernant les lavoirs de Fley : aucune nouvelle à ce jour et les restrictions budgétaires attendues risquent de le voir différé.

- En fonctionnement : une augmentation des horaires pour les employés communaux est à prévoir en fonction de nouvelles nécessités à préciser.

4°) LOGEMENT COMMUNAL : Location logement mairie

- Pour le moment l'offre de location a été transmise aux communes de la ccScc pour affichage. Il est décidé de mettre dans des commerces proches des affichettes. C'est seulement en cas d'échec que l'on confierait à un professionnel un démarchage.

- Le loyer est fixé à 400 euro + 40 euro de charges (chauffage)

- Organisation des visites de l'appartement : les adjoints se partageront avec le maire une permanence les jeudis après-midi et le samedi matin.

5°) Recommandations en matière d'urbanisme

Présentation du document par le 1^{er} adjoint amendé en un point par le conseil concernant les constructions neuves à basse consommation d'énergie.

6°) PERSONNEL : Horaire de travail pour l'entretien de la mairie

- Les nouveaux locaux devront être entretenus régulièrement (ménage, surveillance chaufferie). Le bilan des horaires de travail de Fabienne Chouquet sur une année est présenté par le maire au CM et justifie la création d'une heure de ménage par semaine.

Le CM donne son accord pour la création d'une heure supplémentaire de travail hebdomadaire à Madame Chouquet au 1^{er} janvier 2012.

7°) Organisation des fêtes de fin d'année :

- Bilan du banquet des anciens : plus de 45 personnes présentes. La location de la salle communale de St Martin du Tartre a été largement couverte par la recette des séances de projection du film « le dernier paysan breton » organisées par le CCAS.

- Le Noël des enfants de Fley aura lieu le samedi 7 janvier en soirée, ceci pour attendre que la salle communale soit réinstallée.

8 °) FINANCES : Décision modificative n°2 commune

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'alimenter les comptes suivants, afin de régler deux factures imprévues lors de l'élaboration du budget primitif 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER les mouvements de crédit suivants :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	- 3 000.00		
2184 (21) : Mobilier	1 000.00		
21311 (21) : Hôtel de ville	2 000.00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

9°) Questions diverses :

- Taux des redevances pour la pollution et modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau). Ils sont de 0,220 euro /m3 redevance pollution et 0,150 euro/m3 pour modernisation des réseaux.

- Le Site Internet de Fley a été mis en ligne, il est de nouveau consultable et mis à jour.

- Un avenant à la charte de téléphonie mobile a été signé entre la Société Free mobile, le CG 71 et l'Etat.

- Le Compte rendu du comité syndical des eaux du 28/09/11 est fourni aux conseillers.

- Ainsi que le Compte-rendu des écoles de Buxy.

- Le bulletin municipal ne paraîtra pas en janvier mais lors de l'inauguration de la Mairie.

- L'extincteur de Rimont est supprimé suite au vol du précédent, car s'il n'est pas accessible par tout public il devient inutile.

Le Maire, François Gary.